

SOMMAIRE

02

AVESSAC

04

COUDRAY

07

FÉGRÉAC

09

PLESSÉ

13

SAINT -
NICOLAS
DE REDON



AVESSAC

Réunion du comité d'usagers

jeudi 09 février 2023

PRÉSENT.ES

- Mme Léa ROBERT - Représentante du comité d'usagers
- Mme Christelle GUILLET - Représentante du comité d'usagers
- Mme Virginie BODESCOT - Référente

ORDRE DU JOUR

- Installation

RÉALISATION D'UNE RÉUNION DES COMITÉS D'USAGERS ANNUELLE

La réunion est prévue une fois l'an, à la fois pour faire le point sur les réponses apportées localement aux divers comités d'usagers par la *SPL La Roche* et pour renouveler les représentant.es.

FACTURATION AU ¼ D'HEURE PLUTÔT QUE LA DEMI-HEURE

Le CA de *La Roche* a depuis le départ validé une facturation à la demi-heure : le paramétrage du logiciel est fait sur cette base ainsi que le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs. De plus, le fait de passer à la facturation au ¼ d'heure fait peser un risque de surcoût lorsque les familles sont en retard et avec des pénalités. Ce risque de pénalités augmente lorsque l'on diminue ce temps.

TRANCHE DES QF

Les modalités de fonctionnement des tranches ont été maintenues afin d'asseoir la participation financière sur le principe de fonctionnement de la CAF. Fondée sur 6 QF, la politique tarifaire a été revue et validée par le CA sur la base du maintien des QF existants et en créant 4 nouveaux QF (7 à 10) dans un principe solidaire et d'effort partagé.

INFORMATION SUR LES INSCRIPTIONS

Mailing réalisé à l'attention des familles, en direction des communes et comités d'usagers (problème de spams). L'information est relayée sur les réseaux sociaux ainsi qu'affichage sur le site.

DIFFICULTÉS POUR LE PORTAIL FAMILLE

La proposition de tuto a été mise en œuvre sur le portail famille.

CHOIX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (SNDR/PLESSÉ)

Les familles ont le choix d'inscrire leur enfant avec des tarifs identiques d'un site à l'autre durant les vacances scolaires, car le choix du site peut dépendre (ou non) du lieu de travail des parents. L'amplitude d'accueil est différente d'un site à l'autre les mercredis en raison du choix des communes de l'aménagement des rythmes scolaires.

AFFICHAGE DU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Une affiche du référent se retrouve sur chaque accueil avec ses coordonnées. En complément, celui de l'accueil au siège ou du chargé d'activités et responsable est également indiqué.

NAVETTE OU COVOITURAGE ENTRE PARENTS POUR LE MERCREDI

Oui, cette démarche appartient aux familles.

PRIORISATION POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

La priorisation n'est pas inscrite dans le règlement de fonctionnement pour le moment.

TRANSMISSION DES ADRESSES MAILS DES FAMILLES AU COMITÉ D'USAGERS

Les données personnelles des familles ne peuvent être transmises. Cependant, l'adresse mail du comité d'usagers peut être transmise par voie d'affichage aux familles qui auront la possibilité de transmettre leurs adresses directement au comité d'usagers.

DÉLAIS D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES D'ÉTÉ ET INFORMATION À L'AVANCE

Les inscriptions se réalisent sur plusieurs jours car il est toujours possible de s'inscrire à l'issue de la journée d'inscription du samedi. Les informations sont transmises à l'avance mais dépendent aussi de la réalisation du programme des vacances et de la plaquette.

AVOIR PLUS DE COMMUNICATION : PROBLÈME DE RÉCEPTION DES NEWSLETTERS

Beaucoup de mails finissent dans les spams. Un mailing sera transmis lorsque la newsletter sera disponible.

MAIL ET ALERTE POUR FACTURATION

Les factures sont disponibles sur le portail famille à l'issue de chaque période (vacances) et de chaque mois (APS). Nous vérifions la possibilité avec le prestataire du logiciel pour réaliser un mailing aux familles.

DEMANDE POUR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Cette demande peut être faite sans souci auprès du service de facturation.

PÉNALITÉ : DEMANDE DE SOUPLESSE EN CAS DE MALADIE LA NUIT OU À L'ÉCOLE

Point qui sera présenté en conseil d'administration et à définir selon sa politique.

APPEL AUX DONS POUR MATÉRIEL DES ACTIVITÉS (AFFICHAGE DE L'APPEL)

Possible pour un certain type de matériel (papier, cartons...) mais les jeux et autres objets qui suivent la réglementation ne peuvent être repris en cas de défaut et de risque pour les enfants.

CADRE NUMÉRIQUE POUR VISIBILITÉ DES PHOTOS

Une version papier sera disponible sur site afin de sortir du tout numérique.

PARTICIPATION DE LOLITA AU COMITÉ D'USAGERS

Possibilité de présence de Lolita.

COUDRAY

Réunion du comité d'usagers

vendredi 24 mars 2023 - de 18h30 à 20h15

PRÉSENTES

- Mme Blin Bleuenn – Représentante comité d'usagers
- Mr Chereau Sébastien – Représentant comité d'usagers
- Mme Bourguignon Charlotte – Référente APS du Coudray

ORDRE DU JOUR

- Visite des locaux de l'APS
- Présentation et explication du projet pédagogique de l'APS
- Temps d'échanges, questionnement et suggestions

VISITE DES LOCAUX DE L'APS

Nous avons pu visiter les différents espaces dédiés aux enfants du périscolaire, notamment la cantine dans laquelle nous faisons l'accueil, ainsi que la salle de motricité où se trouve également notre armoire à matériel. Au cours des échanges avec le comité d'usagers, la réflexion d'avoir notre propre lieu pour accueillir les enfants est ressortie car la cantine n'est pas forcément l'environnement le plus adapté pour créer divers espaces de bien-être pour les enfants, comme un coin / temps calme, lecture avec des banquettes pour que les enfants puissent se (re)poser.

Le comité d'usagers : suggère de s'intéresser à une maison qui se trouve en face de l'école qui n'est plus habitée depuis un certain temps (potentiellement un lieu intéressant pour créer le périscolaire, il n'y a qu'un passage piéton à traverser pour s'y rendre, un espace dédié qu'au périscolaire ?) Sujet à creuser.

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'APS

Le projet pédagogique est un support réalisé chaque année par l'équipe d'animation. Il est différent selon les accueils périscolaires et accessible en affichage sur site ainsi que sur notre site internet. Le projet pédagogique est un descriptif de fonctionnement de l'accueil et permet d'établir différents objectifs éducatifs, de cibler les moyens qui nous permettront de l'amener aux enfants et faire une évaluation en fin d'année afin de savoir quels ont été les points forts et les points à améliorer. Le projet d'animation et les activités proposés sont réfléchis en fonction du Projet pédagogique.

L'objectif pédagogique de cette année est « **avoir un autre regard sur les différences** ». Suite à cet objectif, dont découle notre projet d'animation qui est de « comprendre et accepter ses émotions pour mieux vivre ensemble », nous proposons des bricolages et des activités aux enfants en lien le dessin animé « *Vice Versa* ». Ce dernier parle des différentes émotions que nous pouvons ressentir et les 4 éléments de la terre (le feu, l'air, la terre et l'eau). Le but étant qu'au travers de



COMITÉ D'USAGERS

ces 2 domaines, les enfants réalisent que les différences peuvent être parfois complémentaires et plus fortes quand elles fonctionnent ensemble : l'eau apaise le feu, la tristesse remplace la colère. Différents temps d'échanges ont été mis en place 1 fois par mois en fonction du thème abordé et des différentes émotions ressenties. Nous avons utilisé le support d'une boîte à émotions où ils sont libres d'y écrire ce qu'ils souhaitent et sur laquelle nous nous appuyons pour les temps d'échange.

TEMPS D'ÉCHANGE, QUESTIONNEMENT ET SUGGESTIONS

- **Manque de visibilité des activités réalisées au périscolaire** : certaines familles n'utilisant pas forcément les réseaux sociaux, trouvent qu'ils n'ont pas assez de regard sur ce que font leur enfant et font ressentir le besoin d'avoir plus de visibilité sur les différentes activités et bricolage que le périscolaire met en place. En expliquant les différentes activités que l'on a fait cette année et en montrant ces activités, le comité d'usagers a été surpris de ne pas avoir connaissance de tout le travail effectué.

Référente : j'entends très bien cette demande, sachez qu'un magazine papier est créé en fin de chaque année scolaire, en libre accès dans chaque accueil (également disponible sur notre site web). Peut-être pas assez visible pour les parents.

Comité d'usagers : est-ce qu'il serait possible de créer ce magazine également en petit format et de le proposer en vente « par exemple à 2€ » pour que les familles intéressées l'achètent et que les fonds récoltés lors de ces ventes, soient une participation à des commandes de matériels ou bien d'autres projets au sein du *Domaine de la Roche*.

- **Temps d'Activité Périscolaire (TAP)** : Premièrement, concernant l'inscription des petites sections en TAP, plusieurs parents ne trouvent pas cela pratique car ils doivent envoyer un mail pour permettre l'inscription de leur enfant à ces temps d'activité et ne peuvent pas le faire directement en ligne via le Portail Famille. Une maman expliquait qu'elle pouvait inscrire normalement sa fille de 9 ans sur le site mais que pour son fils de 4 ans, elle devait envoyer un mail. Les familles se demandaient donc s'il était possible de permettre les inscriptions des petits de la même façon que pour les autres tranches d'âge. Deuxièmement, certains parents trouvent que les TAP sont semblable à de la garderie et qu'il n'y a pas assez d'intérêt derrière ces temps d'activité où les enfants, selon eux, ne font que des petits bricolages.

Référente : je vais remonter l'infos à la direction concernant la difficulté rencontrée pour l'inscription des petites sections. Concernant le fond et la forme des TAP, les animateurs ont une obligation d'évolution entre les différentes séances que contient une période de TAP : les enfants doivent évoluer dans la maîtrise du sujet abordé. Par exemple, si l'animateur propose une activité origami, l'enfant commence à la première séance avec un niveau débutant (comme faire une cocote en papier qui ne demande que quelques pliages assez simple) et doit à la dernière séance, réussir à faire des origamis seul, simplement à l'aide d'un modèle qu'ils doivent être capable de comprendre et de reproduire. Nous rédigeons des fiches d'activité où nous devons expliquer les objectifs pédagogiques de notre activité ainsi que l'évolution vers laquelle nous voulons emmener les enfants. Donc nous ne proposons pas simplement une activité en TAP pour occuper ou garder



COMITÉ D'USAGERS

les enfants, nous trouvons des sens derrière chaque activité proposée.

Comité d'usagers : les parents peuvent-ils participer aux choix des activités TAP proposées à leurs enfants (peut-être par le biais d'une boîte à idée) ? Axer ces temps là pour faire davantage d'activités en lien avec de la prévention auprès des enfants comme : faire intervenir bénévolement les pompiers / sensibilisation aux 1ers secours / les risques d'accidents domestiques... Les parents pourront également aider en partageant leurs contacts dans ces domaines. Des retours très positifs ont été fait concernant les TAP qui avaient pour thème la méditation, ce qui a beaucoup plu aux enfants mais également apprécié par les parents.

Une prochaine date de rencontre est à programmé

FÉGRÉAC

Réunion du comité d'usagers

lundi 06 février 2023

PRÉSENT.ES

- Mme Jocelyne COGREL - Représentante du comité d'usagers
- Mr Jonas ROBERT - Représentant du comité d'usagers
- Mme Séverine MAHÉ - Référente

ORDRE DU JOUR

- Installation

NOUVEAUX LOCAUX

L'ensemble des services techniques de la commune est, depuis le 13 février, « mobilisé par cette opération de déménagement, dont les travaux préparatoires ont débuté dès la rentrée du 03 janvier 2023 et qui seront investis dès le 27 février prochain. Ce sont au total 6 agents mobilisables sur les deux semaines de vacances scolaires qui assureront l'ensemble des tâches conditionnant la réussite de ce déménagement. Concernant plus spécifiquement le toilette, nous avons, à la demande des institutrices, attendu la période des congés pour entamer les travaux d'installation. Les cloisons des sanitaires et le WC ont été commandés de longue date et seront fonctionnels le jour de la rentrée du 27 février.

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Les commandes portent principalement sur des équipements de stockage. Ainsi, les services municipaux ont installé des étagères et nous avons fait intervenir un menuisier pour créer une armoire dans le vestiaire. De cette manière, la plus grande partie des jeux actuellement utilisée à la MEJ pourra être stockée directement dans la salle de classe. Enfin, à ce jour, la commune n'a pas prévu de renouveler le mobilier (chaises et tables seront déménagées en l'état). Concernant la commande pour un aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, en particuliers de jeux extérieurs, il n'a pas été prévu d'achat spécifique à cette opération hormis la reprise du matériel actuel afin de pouvoir préalablement apprécier les capacités d'accueil et d'aménagement. Sur les extérieurs, vous comprendrez que s'agissant de l'école maternelle, nous ne pouvons décider d'installer quelque matériel que ce soit. De plus, nous convenons que l'espace extérieur, inexistant dans les anciens locaux, sera sûrement apprécié par les enfants et nous pourrons de concert avec l'équipe éducative de l'école et la commune décider de jeux ludiques éventuels à mettre à disposition.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'issue de réunions d'échanges avec l'ensemble des parties, nous pourrions peut-être envisager de déposer des demandes de subventions au titre des investissements pour l'accueil de loisirs, en sachant que les jeux extérieurs ont à la fois un coût important mais également la nécessité d'avoir une maintenance et un contrôle annuel par un prestataire.

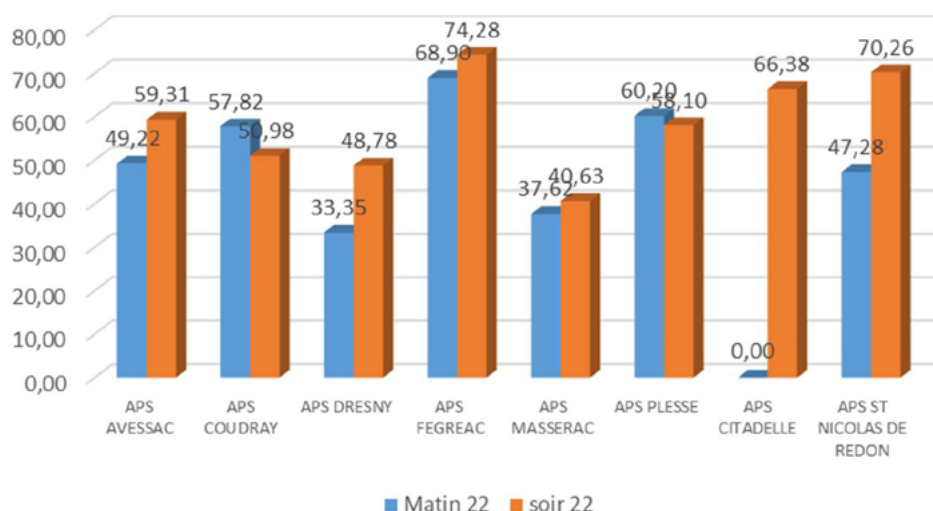
COMITÉ D'USAGERS

INTERROGATION SUR LES GOÛTERS

La SPL La Roche a la nécessité de considérer les recommandations issues du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et celles du Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition (GERMCN) qui émettent les propositions pour l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivités et la lutte contre l'obésité. C'est pourquoi, si les goûters peuvent parfois apparaître « légers », ils sont cependant élaborés dans le respect des préconisations émises afin de garantir les apports nutritionnels suffisants. Pour rappel, « le goûter comporte au minimum une boisson (eau recommandée) et 2 des 3 éléments suivants : aliment céréalier (pain, biscottes...), produit laitier (lait, yaourt, fromage...), fruit ». p.19-20, *Recommandations nutrition, GERMC*.

DIFFICULTÉS D'INSCRIPTION

En particulier pour certaines familles dont celles qui ne peuvent connaître leur planning annuel, il s'avère que le système d'inscription permet à chaque famille d'inscrire leur enfant du jour au lendemain, lorsque les places disponibles existent. Cependant, les conditions d'accueil limitent la capacité d'accueil en vertu de règles définies par le code de l'action sociale et des familles, du code de l'urbanisme en matière d'Établissement Recevant du Public (ERP) mais également au titre des recommandations quant aux accueils collectifs de mineurs faites par les instances de tutelles. Au regard des responsabilités qui exposent à des risques juridiques importants, la SPL La Roche ne peut pas déroger de ces conditions et donc limitations du nombre d'enfants accueillis, tout en sachant qu'il est exceptionnel que le taux d'occupation des accueils soit à 100%. Ponctuellement, les taux étaient à 100% 4 fois sur le premier trimestre (09 à 12/2022), principalement les lundi soir. C'est pourquoi, il est important que les familles ayant inscrits leur enfant et qui ont la possibilité de le désinscrire le fasse au plus tôt afin de permettre à celles qui ont un besoin de pouvoir inscrire l'enfant.



DEMANDE POUR LA TRANSMISSION DES COURRIELS (VISIBLE SUR LE SITE DE LA SPL)

Enfin, les mails des personnes qui ont accepté d'être aux comités d'usagers sont pour certains des mails personnels. C'est pourquoi, nous ne pouvons diffuser leurs adresses mais nous pouvons relayer votre adresse si vous donniez votre accord.

La Direction.

LA RONDE · PLESSÉ

Réunion du comité d'usagers

jeudi 16 mars 2023 – de 18h15 à 20h00

PRÉSENT.ES

- Mme ROLLARD Gwendoline – Représentante comité d'usagers
- Mme WYNANT Aurélie - Représentante comité d'usagers
- Mme LETORT Alexandra - Référente APS de La Ronde – Plessé

ORDRE DU JOUR

- Visite des locaux
- Présentation d'une journée « type »
- Présentation du projet pédagogique
- Temps d'échanges, questions diverses

VISITE DES LOCAUX

Présentation des différentes salles et locaux à disposition (local à vélo, avec un coin objets de récupération et le mobil-home avec tout le matériel pédagogique) et de l'espace affichage (goûters, projet pédagogique et ses objectifs, activité de la semaine, information diverses...) pour un tour complet de l'accueil périscolaire.

PRÉSENTATION D'UNE JOURNÉE TYPE

Référente : présentation et explication de notre organisation et de notre fonctionnement lors d'une journée type accueil périscolaire « matin » et « soir ». Présentation des différents plannings mis en place (animateurs référents par semaine sur une tranche d'âge, planning des goûters, animateur référent sur une activité par semaine en lien avec le projet d'animation).

Les représentantes du comité d'usagers : combien d'enfants accueillis en moyenne par soir ? Environ 70/75 avec une trentaine de maternelles et une quarantaine de primaires.

PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DU PROJET D'ANIMATION

Le projet pédagogique a été réalisé en équipe en début d'année. Il est propre à l'APS de *La Ronde*. Dans ce projet pédagogique on y retrouve les modalités d'inscriptions, le fonctionnement de l'accueil, les objectifs éducatifs, ainsi que les moyens pédagogiques utilisés. Enfin le projet d'animation mis en place pour répondre aux objectifs du projet pédagogique.

L'objectif pédagogique retenu par l'équipe de *La Ronde* est : « **favoriser le vivre ensemble** ». En effet l'accueil périscolaire de *La Ronde* reçoit un grand nombre d'enfants matin et soir. Ce grand nombre ne favorise pas le « bon » vivre ensemble. En effet, nous avons remarqué, surtout le soir, que les enfants arrivaient souvent fatigués de leurs journées, donc moins patients, parfois irrités, au détriment d'une ambiance posée et conviviale. Ce grand groupe a besoin de repères,



COMITÉ D'USAGERS

de rituels et de respecter une bonne organisation pour le bien de tous. Chaque enfant a sa place et a besoin d'être entouré, valorisé et pris en considération afin de se sentir bien dans le groupe. Les animateurs pourront ainsi valoriser l'enfant dans le groupe et promouvoir le vivre ensemble. Le projet d'animation va aider à répondre à cet objectif en développant la coopération, en offrant des repères et en valorisant les créations des enfants.

Proposition du comité d'usagers : les projets seront déposés sur le portail famille.

TEMPS D'ÉCHANGES, QUESTIONS DIVERSES

Le comité d'usagers n'a reçu aucun retour des familles sur la boîte mail. Elles-mêmes non plus n'ont reçu le mailing pour présenter le comité d'usagers et leur adresse mail.

Proposition du comité d'usagers : envoyer et afficher leurs noms avec leurs photos, afin que les familles puissent mettre un visage sur leurs représentants. Cela pourrait faciliter les échanges. Alexandra va se renseigner auprès de Marion si le mail a bien été envoyé, sinon le renvoyer pour la prochaine réunion. Si elles sont d'accord, leurs photos pourront être mise sur l'affichage prévu pour le comité d'usagers sur la porte de l'accueil.

• **Les goûters** : Mme Rollard faisant partie des représentantes des parents d'élèves a pu avoir des retours sur la quantité et la qualité des goûters. Des parents disent redonner à manger à leurs enfants en rentrant chez eux. Et des questionnements sur l'achat de la marque éco+ qui est une sous-marque et donc de mauvaise qualité pour la santé.

Référente : un goûter représente à peine 50 centimes par enfant sur un accueil. Afin de ne pas augmenter le prix de celui-ci parfois nous avons recours à la sous-marque. Mais nous entendons très bien le retour des familles. Aussi nous avons reçu une formation avec une diététicienne afin de proposer des goûters complets et qui répondent aux besoins des enfants. Il est composé d'un apport céréalier (pain, petit gâteau sec, corn-flakes, cracottes, biscottes...), d'un fruit (de saison ou une compote), un produit laitier (yaourt nature sucré ou fruits, verre de lait ou fromages...). En effet quand les enfants arrivent à l'APS le soir, ils ont faim, nous ne pouvons le nier. Toutefois nous devons aussi respecter les quantités préconisées par la diététicienne.

Par exemple en termes de quantité nous devons compter :

- 1/8 de baguette (1/6 pour les maternelles)
- 1/6 de baguette (1/5 pour les primaires)
- 1 verre de céréales par enfant (2ème tour si les enfants ont encore faim)
- 2 cracottes/biscottes pour les maternelles (+1 s'ils ont encore faim)
- 3 cracottes/biscottes pour les primaires (+1 ou 2 s'ils ont encore faim)
- 1/4 de fruits (1/2 pour les primaires), nous donnons les fruits à « volonté » (jusqu'à rupture)
- 1 yaourt entier et 1 verre de lait pour tous les enfants
- l'eau à volonté

Nous ne pourrions donner plus aux enfants, le goûter ne doit pas pallier le repas du midi qu'ils mangent peu ou pas aux dires des enfants.

Les représentantes du comité d'usagers : proposer aux enfants un goûter « spécial » toutes les



COMITÉ D'USAGERS

2 semaines (brioches, gâteau marbré, 4/4...)

• **Pénalités de 5€** quand les enfants partent de la cantine ou de l'école car malade. Suite à un appel de l'école, un enfant a été récupéré sur le temps scolaire (chute sur la tête). Les parents n'ont pas pensé à prévenir la SPL et a reçu une pénalité de 5€.

Référente : pour éviter cette pénalité, il faut annuler la veille avant 19h sur le portail famille ou envoyer un mail. En ce qui concerne cette situation, si l'enfant a été vu chez le médecin, un certificat médical justifiant de l'absence annule la pénalité de 5€. Si l'enfant a été récupéré, le parent doit le signaler à la SPL en appelant l'accueil ou en envoyant un mail, la pénalité ne sera que d'1€. De plus même si l'animatrice référente appelle la SPL pour prévenir de la situation, celle-ci ne gère pas les pénalités, d'où l'importance que les familles se rapprochent du service administratif de la SPL. Enfin nous pouvons entendre que sur le coup, les familles ne pensent pas à contacter de suite la SPL, toutefois il est important de laisser une trace écrite, un mail sera pris en compte dans la journée ou la soirée.

Les représentantes du comité d'usagers : est-il possible que le service restauration ou l'école contacte directement la SPL quand un enfant part sur leur temps respectif ? Cela éviterait la pénalité de 5€ ? Comment garantir la bonne communication et s'assurer de la bonne transmission des informations sur ses 3 services différents mais complémentaires ? La question des pénalités sera évoquée au CA.

• **Manque d'indulgence sur les pointages des « péri »** : les mercredis, le temps péri se situe entre 18h et 19h. Pour les vacances, le temps péri est de 17h à 19h. Une maman est arrivée à 17h55 un mercredi. On lui a dit « à 5min près vous n'aurez pas eu la pénalité... ». La maman prise par surprise par cette réponse aurait souhaité un peu d'indulgence.

Référente : effectivement, il aurait pu être proposé à cette maman de patienter 5 min ou de revenir un peu plus tard afin d'éviter la pénalité. Nous essayons d'être indulgents sur les horaires. En effet le soir il existe une latence de 3min (par exemple un enfant pointé à 18h33, cela sera facturé 18h30, la prochaine demi-heure ne sera pas enclenchée). Nous mettons aussi en place cette latence le matin, en effet quand un enfant arrive à 7h43 je le pointe pour 7h45.

Les représentantes du comité d'usagers : ne pas hésiter à informer les familles, bien différencier les différents accueils sur le portail famille. Et ne pas hésiter à communiquer avec les familles, un parent qui arrive plus tôt que prévu car inscrit au péri (le mercredi ou vacances) de le faire patienter ou lui expliquer que cela entraînera une pénalité si l'enfant inscrit est absent sur le temps péri.

• L'aide aux devoirs

Les représentantes du comité d'usagers : y a-t-il de l'aide aux devoirs sur le temps périscolaire ? Les enfants peuvent-ils vous demander de les aider à faire leurs devoirs ?

Référente : il n'y a pas de temps « spécifiés » à l'aide aux devoirs et la demande ne vient pas des animateurs. Toutefois les enfants peuvent venir nous voir pour l'aide aux devoirs, nous nous rendons disponibles pour les aider si besoin. Depuis que nous avons accès à la bibliothèque de

l'école, les enfants demandent et apprécient de faire leurs devoirs « au calme » dans ce lieu.

• Les transmissions

Les représentantes du comité d'usagers : comment sont faites les transmissions le soir ? Peut-on avoir une transmission sur le comportement général de nos enfants ? Avoir une vigilance sur les enfants toujours « embêtés » par les mêmes enfants.

Référente : nous avons un cahier de transmission pour laisser une trace écrite. Les animateurs qui ont remarqué des comportements ou assisté à des situations de « violence », viennent m'en parler sur le champ. Les choses sont reprises directement avec les enfants concernés. Si sur la semaine des comportements, des actes malveillants sont de nouveaux repris sur le même enfant, un temps est pris avec le parent le soir, afin d'en échanger et de trouver des solutions pour que la semaine suivante se déroule au mieux pour tous. En effet *La Ronde* accueillant beaucoup d'enfants, et les départs se faisant en même temps pour plusieurs enfants, il est parfois difficile d'échanger avec toutes les familles. C'est pour cela que je demande aux animateurs d'aller relater les faits s'ils ont été témoins d'un mauvais comportement à répétition et d'en échanger directement avec les familles sur ce qui a été dit à l'enfant concerné. Si nous avons remarqué qu'un enfant se fait souvent embêté par un même enfant, nous interpellons les familles. De plus j'en informerai également mes supérieurs à la SPL ainsi que la directrice de l'école afin d'apporter une vigilance et d'apporter des éléments afin de mettre un terme à ces agissements. Il m'est aussi important et primordial d'échanger sur des points positifs (un enfant qui a pris plaisir au goûter, qui a participé à l'activité, qui a apprécié de jouer avec tel jeu...)

• Manque de communication sur ce qui est fait à l'APS

Les représentantes du comité d'usagers : le comité d'usagers a été agréablement surpris sur les objectifs pédagogiques et sur le projet d'animation qui en découle. Toutefois le magazine ne sortant qu'à la fin de l'année, les parents manquent de compréhension et de visuels sur les différents projets menés. Peut-être qu'il serait opportun de créer un affichage par période avec quelques photos des activités menées avec une ou deux phrases explicatives ?

Référente : effectivement, il est tout à fait possible de créer cet espace sur le « mur affichage » de *La Ronde*. Yasmina le fait déjà sur ses activités TAPS, très appréciées des familles.

• **Inscriptions début de vacances** : manque de communication sur le début des inscriptions des vacances scolaires.

Référente : ces inscriptions sont toujours disponibles 15 jours avant le début des vacances scolaires.

Propositions du comité d'usagers : serait-il possible de créer une alerte sur le portail famille pour informer que les inscriptions des vacances sont ouvertes ? Également, serait-il possible d'envoyer un mailing aux familles pour rappeler l'existence de l'adresse mail et de les prévenir de la date de la prochaine rencontre afin d'avoir plus de retours ? Un affichage de rappel pourra être fait sur site.

Une prochaine réunion est prévue au mois de mai.

SAINT-NICOLAS DE REDON

Réunion du comité d'usagers

lundi 27 février 2023 – de 19h30 à 21h

PRÉSENT.ES

- Mme Guillouche Hélène - Représentante comité d'usagers
- Mme Jehanny Madeleine - Représentante comité d'usagers
- Mme Courtel Lydia - Référente APS Saint-Nicolas de Redon

ORDRE DU JOUR

- Visite des locaux de l'APS
- Présentation du projet pédagogique de l'APS
- Temps d'échange, questions diverses, suggestions

VISITE DES LOCAUX DE L'APS

Nous avons pu faire le tour du périscolaire et présenter les diverses salles d'activités où évoluent les enfants. Les familles ne rentrent plus dans l'enceinte du périscolaire depuis 2020 suite au covid. Après échanges avec les membres du comité sur la question de garder le fonctionnement actuel, les parents sonnent et déposent ou récupèrent leurs enfants à la porte ou bien de permettre de nouveau l'accès au centre à la famille. Les membres du comité ainsi que les remontées de quelques familles à ce sujet auprès de la référente, confirment le souhait de garder le fonctionnement actuel, les familles ayant connu l'ancien fonctionnement avant 2020, trouvent cela plus sécurisant, de plus le fonctionnement permet une meilleure transition de l'enfant aux animateurs. Les photos des activités affichées à l'entrée et sur les réseaux sociaux permettent de voir ce que font les enfants lors du périscolaire, du mercredi ou des vacances. Le comité d'usagers suggère d'organiser éventuellement une porte ouverte à la rentrée en septembre où les familles auraient accès au centre pour le visiter.

PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'APS

Un projet pédagogique est réalisé chaque année scolaire avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique est propre à chaque accueil périscolaire, il est accessible à l'APS et sur le site internet. Le projet pédagogique est un descriptif du fonctionnement de l'accueil en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et de moyens matériels et humains. Le projet d'animation et les activités proposées aux enfants découlent du projet pédagogique.

L'objectif pédagogique de l'accueil périscolaire cette année est de « **favoriser le respect et la tolérance** ». Suite à cet objectif, nous sommes partis sur le projet d'animation : « Moi et les autres, tous pareils mais différents » où nous proposons des activités et bricolage aux enfants autour de la différence, de l'égalité fille/garçon, du handicap et de la confiance en soi. Nous avons aussi mis en place un conseil des enfants où 4 enfants représentant.es ont été élu.es et se réuniront une fois par période avec la référente pour donner leurs avis et faire des suggestions.

TEMPS D'ÉCHANGE, QUESTIONS DIVERSES, SUGGESTIONS ET REMONTÉES DES FAMILLES

• **Pénalités et annulations** : une famille a remonté avoir eu des pénalités d'absence lié à l'absence de son enfant au périscolaire le soir. Cette absence fait suite à un appel de l'école dans l'après-midi pour venir chercher son enfant à l'école puisqu'il est malade. La famille n'a pas pu avoir de rendez-vous médical le jour même pour avoir un certificat médical et le lendemain l'enfant allant mieux et n'a pas consulté de médecin, la famille n'a donc pas pu fournir de certificat médical permettant l'absence de pénalité. La famille demande s'il est possible de fournir dans ces cas-là une attestation de l'école stipulant que l'enfant est rentré chez lui dans la journée pour raison médicale afin de ne pas avoir de pénalité ? Et si le périscolaire pouvait appeler la famille lorsque son enfant est inscrit au périscolaire mais absent, la famille pouvant avoir oublié d'annuler le périscolaire et ainsi évité des pénalités ?

Référente : pour éviter une pénalité d'annulation, il faut annuler avant 19h la veille pour le matin où avant 9h le matin pour le soir, il y a une tolérance d'une absence non justifiée dans l'année n'entraînant pas de pénalité sinon en effet il faut un certificat médical. Lorsque les enfants sont absents du périscolaire le soir, si l'enfant était présent à l'école et que l'on n'a pas vu la famille à la sortie de l'école récupérer l'enfant, nous appelons systématiquement la famille afin de s'assurer que l'enfant est bien absent du périscolaire et qu'il ne serait pas rentré seul chez lui ou par le bus. Après ce n'est pas parce que les animateurs appellent la famille que celle-ci n'aura pas de pénalité d'absence, les pénalités sont gérées par *La Roche*, il faut tout de même que la famille contacte *La Roche*.

Proposition du comité d'usagers : est ce qu'il serait possible de créer une notification mail que les familles recevraient la veille pour le lendemain rappelant l'inscription de son enfant afin que les familles qui auraient oublié d'annuler puissent faire l'annulation dans les temps ? La question des pénalités relatives à une absence due en cours de journée sera étudiée au **CA**.

• **Annulations d'inscriptions** : une famille a fait savoir qu'elle avait des soucis lors de l'annulation de ses inscriptions. Pour effectuer l'annulation via le portail famille, il faut faire une double validation, il arrive que certaines familles effectuent la première validation mais ne vont pas jusqu'à la 2ème validation ce qui entraîne la non prise en compte de l'annulation et par conséquent une pénalité d'absence, il en est de même parfois pour les inscriptions. La famille trouve que devoir faire une double validation n'est pas pratique. Il y a aussi parfois des « bugs informatiques » et une lenteur du portail famille. Solution difficile à mettre en œuvre et qui fait porter la responsabilité sur la *SPL*.

Suggestions du comité d'usagers : créer un mode d'emploi afin que les familles pensent et sachent qu'il faut faire une double validation ? (après vérification) un tuto a été réalisé disponible sur le portail famille. Les familles utilisent le portail famille pour avoir les informations importantes mais ils vont rarement sur le site internet. Serait-il donc possible de mettre les supports (notamment le mode d'emploi) dans la boîte à outils du portail famille ?

Référénte : un tuto a été réalisé disponible sur le portail famille. En cas de « bug informatique », ou soucis d'inscription si un enfant n'est pas inscrit sur les listes, les animateurs appellent le siège de *La Roche* afin de vérifier les inscriptions de la famille, sous réserve de places disponibles, la direction peut accepter « exceptionnellement » de prendre un enfant non-inscrit mais la famille aura des pénalités. Par contre s'il n'y a plus de place, l'enfant sera refusé. S'il y a des soucis pour l'inscription ou l'annulation, il ne faut pas hésiter à appeler ou envoyer un mail à *La Roche* afin de prendre en compte, les inscriptions, annulations.

• **Horaires du mercredi et des vacances** : les heures de fins durant les vacances et les mercredis sont différentes : 17h pour les vacances et 18h pour les mercredis. Une famille souhaiterait savoir s'il est possible que les horaires du mercredi et des vacances soient identiques ? De même la famille demande s'il est possible d'avoir un quart d'heure de tolérance avant de passer à la demi-heure suivante ? Par exemple une famille finie le travail à 18h, ils viennent chercher leurs enfants à 18h05, ils vont donc payer 30 min de périscolaire alors que l'enfant aura été présent que 5 min supplémentaires. Ou alors de modifier l'horaire du centre afin que les familles qui finissent à heure fixe (17h, 18h) ne payent pas 30 min de centre pour 5 minutes de présence. Autre exemple : le matin, le centre ouvre à 8h45 (ce qui permet à la famille de déposer leurs enfants avant de commencer le travail à 9h), ils souhaiteraient que le centre finisse à 18h15 ou 17h15, ce qui éviterait un surcoût financier aux familles. Est-ce réalisable ?

Comité d'usagers : modifier les horaires en alignant les heures des mercredis sur celles des vacances peut avoir un impact sur l'amplitude horaire des animateurs, ces derniers étant présents selon le nombre d'enfant accueilli en fonction des horaires. Le comité suggère pour limiter l'impact, (s'il y a), de voir si les familles ne peuvent pas noter lors de l'inscription les créneaux horaires auxquels ils récupèrent ou déposent les enfants ce qui permettrait de faire une estimation des effectifs selon les heures.

Référént : transmission prochaine de la demande à la direction mais il faut aussi prendre en compte que modifier les horaires (notamment du mercredi) peut engendrer un coût supplémentaire aux familles, celles qui récupèrent leurs enfants entre 17h et 18h le mercredi payeront du péricentre de 17h à 17h30 et/ou de 17h30 à 18h soit 2 demi-heures supplémentaires aux frais des familles.

• **Utilisation des téléphones portables** : une famille a fait remonter avoir vu sur un temps de péricentre (mercredi ou vacances), des enfants regroupés autour de 2 animateurs et regardant le téléphone de l'animateur. La famille informe que d'un point de vue extérieur les familles ne savent pas ce que les enfants regardaient sur le téléphone (un film, écouter de la musique, un dessin ...?). La famille précise que les enfants sont suffisamment sur les écrans à la maison, ils seraient bien d'éviter qu'ils le soient aussi à l'accueil. Si les parents inscrivent leurs enfants à l'accueil c'est entre autres pour s'ouvrir aux autres enfants, au monde qui les entourent et s'éveiller. Chaque situation familiale est complexe eu égard aux horaires de travail existants. Entre horaires décalés, atypiques... il est difficile de contenter toutes les familles. De même, la prise en compte de la journée, administrativement, diffère entre les mercredis et les vacances dont la comptabilisation de l'amplitude diffère, ce qui explique que les horaires soient différents.

Référente : tout à fait d'accord avec les parents et partage leurs opinions, elle précise que normalement les animateurs ne sont pas censés utiliser leur téléphone sur le temps de travail. Toutefois il arrive parfois, où l'on a recours à nos téléphones pour mettre de la musique sur l'enceinte ou avoir un modèle de dessin à recopier pour le dessiner aux enfants. En effet, suite à un gaspillage de dessins commencés et jamais finis, nous limitons le nombre de coloriages imprimés et favorisons le coloriage libre, il se peut que parfois l'enfant regarde sur le téléphone un modèle de dessins pour le recopier. La référente va rappeler à ses équipes qu'ils doivent limiter l'utilisation de leurs téléphones sur le temps de travail et en présence des enfants

• **Les affichages des informations importantes sont-ils accessibles et lisibles ?**

Comité d'usagers : oui, néanmoins le comité suggère de mettre les menus de la cantine du mercredi et des vacances en ligne sur le portail famille afin que les familles puissent y accéder de chez eux. Actuellement les familles ont accès au menu uniquement lorsqu'ils déposent leurs enfants. Les menus seront déposés sur le portail famille, pour ceux qui nous sont transmis.

• **Autre** : certains mercredis, des enfants notaient sur une feuille les activités qu'ils ont fait la journée. Les familles trouvent cela bien et aimeraient éventuellement que cela perdure, cela permet de savoir plus concrètement en plus des photos affichées chaque semaine ce que font leurs enfants.

Référente : nous avons en effet commencé à mettre cela en place suite à une suggestion lors de la réunion du comité d'usagers à *La Roche* en décembre, malheureusement nous avons des difficultés à mobiliser les enfants pour le faire, selon les mercredis parfois les enfants veulent bien écrire le petit texte mais parfois ils préfèrent jouer librement.

Une prochaine réunion du comité d'usager est envisagée début mai.